



Bulletin Municipal

« Le P'tit Montcheub' »



N°31 – Avril 2023

(Imprimé par la Mairie de Montchevrier)

Mairie de Montchevrier

10 rue de la mairie

36140 MONTCHEVRIER

Tel : 02.54.06.35.15

Mail : commune.montchevrier@orange.fr

Site internet : www.montchevrier.fr

Horaires d'ouverture :

Mairie :

Lundi, Mardi, jeudi, vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi et samedi

de 8h à 12h.

Agence Postale :

Du lundi au samedi de 8h30 à 11h30

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Un ordinateur en libre-service est à la disposition des habitants de la commune pour l'accès à Internet ou pour l'impression de documents.

Le Mot du Maire

L'année 2023 va être particulièrement active pour la commune. Le chantier de la chaudière biomasse est achevé. La première livraison de bois déchiqueté est intervenue le 10 avril et la chaudière a été mise en service pour les premiers réglages. Le marché des travaux pour la consolidation du clocher de l'église est signé et les travaux auront lieu rapidement. La réfection du parking de la salle des fêtes et de la cour de la mairie a débuté le 18 avril.

Tous ces travaux vont se traduire par des dépenses d'investissement importantes concentrées sur l'année 2023. Grâce aux économies de gestion courante, le compte administratif de l'année 2022 fait apparaître pour la seconde année un excédent qui permettra de financer ces investissements sans peser sur de futurs projets pour les années à venir. Ce numéro du bulletin municipal est essentiellement consacré au budget de l'année 2023 et revient en détail sur tous ces projets.

Le premier trimestre a connu une vie associative intense avec plusieurs spectacles qui ont fait salle comble et des événements festifs très suivis. Nous avons malheureusement enregistré la volonté des gérants de notre restaurant Le Montcabrien de mettre fin à son bail commercial à partir du 31 juillet pour aller vers un nouveau projet. Le Conseil leur a fait part de son regret de cette décision compte tenu des travaux qui ont été faits sur le restaurant depuis deux ans. Une recherche de repreneurs est en cours.

Les travaux pour l'arrivée de la fibre sont en cours d'achèvement. Les possibilités de raccordement vont donc s'ouvrir. Pour informer au mieux la population, une réunion publique se tiendra à la salle des fêtes le mardi 2 mai à 18 heures 30. Une enveloppe contenant l'essentiel des informations avant cette réunion est distribuée dans chaque boîte à lettre en même temps que ce bulletin.

Nous vous attendons donc nombreux à cette réunion qui va lancer un service attendu par beaucoup.

Le Maire, Maurice DESRIERS

L'année 2023 va voir la concentration de plusieurs projets d'investissement : les travaux de la chaudière biomasse, la consolidation du clocher de l'église et la réfection du parking de la salle des fêtes et de la cour de la mairie, auxquels s'ajoute la réfection de la VC10 sur sa seconde partie.

Les **travaux de la chaudière biomasse** ont pris fin début avril avec l'installation du capot du silo. Le système de chauffage sera donc désormais assuré par la chaudière à bois déchiqueté. Une chaudière à gaz est également installée en cas de panne pour assurer la continuité du chauffage des bâtiments. La première livraison de bois déchiqueté est intervenue le 11 avril. La réception des travaux s'est tenue le 18 avril. La chaudière a été mise en service et assure désormais le chauffage de la salle des fêtes, de la mairie, y compris les logements à l'étage et de l'espace culturel et associatif. L'ancienne chaudière à fioul qui chauffait la mairie a été déposée et la cuve de fioul neutralisée.



L'activité des employés communaux au premier trimestre s'est adaptée à la météo. L'entretien des haies sur les voies communales s'est terminé fin mars avec le nouveau matériel qui permet un travail plus efficace. L'entretien des chemins est en cours par rebouchage des trous et curage des fossés si nécessaire.

Les toilettes de la salle des fêtes ont été entièrement rénovées et l'équipement du coin cuisine de l'espace culturel a été complété.

L'actualité du Conseil municipal

Le **marché de la réfection du clocher** a été attribué à l'entreprise Blanchon de Limoges pour les deux lots (maçonnerie et charpente) pour un montant total de 120 556 euros hors taxes. Une subvention du Conseil départemental nous a déjà été attribuée pour un montant de 40 097 euros sur le fonds patrimoine. Une subvention complémentaire de l'État est également

attendue. Les travaux devraient intervenir rapidement.

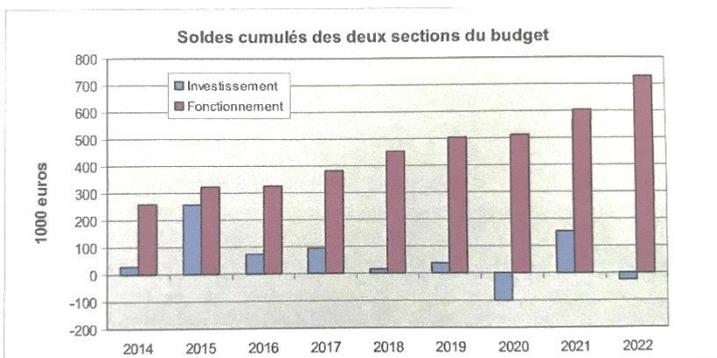
La **réfection du parking de la salle des fêtes et de la cour de la mairie** ont débuté le 18 avril par l'entreprise Eurovia. Le montant des travaux est de 108 590 euros hors taxes pour lequel une subvention DETR a été demandée. Ces travaux seront l'occasion de mettre aux normes les deux espaces pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

La **réfection de la VC10S2** va être réalisée par l'entreprise COLAS dans les semaines qui viennent. Le curage des fossés a été fait par l'entreprise Pierre Collas pour un montant de 8 131 euros HT. Pour ces travaux la commune a bénéficié d'une subvention du Fonds d'action rural (FAR) départemental pour un montant de 15 409 euros (pour financer également l'achat de l'épaveuse acquise fin 2022).

Afin de poursuivre les économies de consommation d'énergie, le Conseil a décidé de **réduire de nouveau les plages horaires de l'éclairage public** et de se rapprocher des pratiques des communes voisines. Depuis le 27 mars, lendemain du passage à l'heure d'été, l'extinction des lampadaires se fait à 22 heures au lieu de 22 heures 30.

Le vote du budget est intervenu le 12 avril

Le compte administratif de 2022 a dégagé un **excédent de fonctionnement de 176 659 euros**, ce qui porte l'excédent cumulé de 729 734 euros. La section d'investissement est déficitaire de 125 638 euros en 2022 compte tenu des paiements des dépenses liées à la construction de l'espace culturel et associatif et à des travaux de voirie pour lesquels les subventions accordées n'ont pas été totalement perçues en 2022. Compte tenu des résultats des années précédentes le déficit cumulé de la section d'investissement est limité à 23 489 euros. La situation budgétaire de la commune tout à fait saine va ainsi permettre de financer les projets qui se réaliseront en 2023.



Malgré le contexte inflationniste, **les taux des taxes communales n'ont pas été augmentés pour 2023** et sont maintenus à 30,76 % pour la taxe sur le foncier bâti, 38,28 % pour la taxe sur le foncier non bâti, 24,48 % pour la taxe d'habitation (qui ne concernera désormais que les seules résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) et 23,18 % pour la cotisation foncière des entreprises. La Communauté de communes a aussi maintenu ses taux pour 2023. Il convient toutefois de signaler que les bases d'imposition, fixées par l'État, sont revalorisées en moyenne de 7,1 %.

Le budget 2023 pour la **section de fonctionnement** s'équilibre en recettes et dépenses à 1 009 974 euros, y compris report des résultats excédentaires des années antérieures pour 541 033 euros. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 693 798 euros. La **section d'investissement** est déficitaire de 165 210 euros au titre des restes à réaliser qui, cumulés avec le déficit antérieur font apparaître un besoin de financement de 188 700 euros. En 2023 les nouvelles recettes s'élèvent à 169 122 euros et les dépenses à 379 460 euros. Ce déficit sera compensé par un virement de la section de fonctionnement de 210 337 euros pour assurer l'équilibre de la section. Ces mouvements se traduiront sur le compte administratif de 2023 par une baisse de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement qui restera toutefois quant à elle structurellement excédentaire.

Les **principales dépenses d'investissement en 2023** sont les suivantes :

-les restes à réaliser pour la **chaudière biomasse** qui était inscrite au budget 2022 pour 223 902 euros TTC (y compris contrôle technique) aucun paiement n'étant intervenu en 2022.

-Les **travaux de consolidation du clocher** de l'église pour 144 668 euros TTC qui devraient être effectués totalement en 2023.

-**des travaux de voirie** : réfection de la seconde partie de la VC10 pour 37 406 euros TTC et la réfection du parking de la salle des fêtes et de la cour de la mairie pour 130 308 euros TTC. Ces travaux sont programmés en totalité en 2023.

-**l'acquisition de l'épaveuse** (broyeur de haies) qui était inscrite au budget 2022 pour 40 800 euros TTC mais dont le paiement est intervenu sur l'année 2023.

Face à ces dépenses **les recettes sont surtout issues des subventions** dont un montant

important ne sera perçu qu'en 2024 :

- **l'aide de l'État (DETR)** de 45 948 euros au titre de l'espace culturel et associatif

-**l'aide de l'ADEME** pour la chaudière biomasse pour 40 292 euros à laquelle s'ajoutent des aides régionales pour un montant de 39 153 euros dont 27 465 euros de revalorisation obtenue en 2022.

-des **aides importantes du Conseil départemental** : 15 409 euros de fonds d'action rurale (FAR) au titre de la voirie et de l'achat de l'épaveuse, 40 097 euros au titre du fonds patrimoine pour la réfection du clocher de l'église et 27 710 euros de restes à réaliser sur le fonds culturel pour l'espace culturel et associatif.

A ces subventions s'ajoutent des produits de cession d'actif pour 69 600 euros pour la **vente de l'école du Poirond et la reprise de l'ancienne épaveuse**.

Le **budget annexe de l'assainissement** s'équilibre à 12 063 euros en fonctionnement et à 15 728 euros en investissement sans mouvement particulier.

Concernant le **commerce**, le compte administratif pour 2022 fait apparaître après affectation des résultats des excédents de 6 091 euros pour la section de fonctionnement et de 20 453 euros pour la section d'investissement. Pour 2023, le budget annexe du commerce s'équilibre à 34 191 euros en investissement et à 10 965 euros en fonctionnement en tenant compte de la fin du bail actuel des gérants au 31 juillet sans anticiper de reprise.

Commémoration du 19 mars

Le dimanche 19 mars à 15h00 a eu lieu un rassemblement à l'occasion de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



Activité intense des associations en début d'année

Plusieurs animations festives ont été organisées par les associations communales au premier trimestre (amicale des jeunes, association des donneurs de sang). Dans le domaine culturel, deux soirées ont réuni un nombreux public.



Le 28 janvier, l'association Familles rurales de Montchevrier avait organisé un concert de chansons françaises avec le **groupe Univers Brassens** dont c'était la troisième venue à Montchevrier. Les spectateurs ont pu apprécier les talents musicaux et

l'interprétation des textes des grands noms de la chanson comme Brassens, Ferrat ou moins connus comme Yves Jamait et également Barbara.

Le 4 mars, c'est **la troupe des Troubadours de Chavin** qui présentait son nouveau spectacle « Treize à table » de Marc Gilbert Sauvageon. Le spectacle a fait salle comble pour une soirée faisant la part belle à l'humour et aux quiproquos avec plein de rebondissements qui fit de "Treize à table" une soirée réussie.

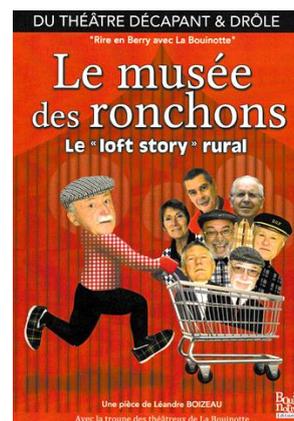
Si malheureusement une seconde séance théâtrale a dû être reportée, l'association Familles Rurales organise une nouvelle soirée le 6 mai avec les Amis de la Bouinotte qui viendront présenter leur spectacle « Vieux, ronchons, mais heureux de vivre ».

Les théâtres des Amis de la Bouinotte interpréteront un texte de Léandre Boizeau. Le spectacle débutera à 20h30. A l'entr'acte, l'auteur sera présent et dédicacera sa dernière œuvre.

Le samedi 6 mai à 20 heures 30 à la Salle des fêtes de MONTCHEVRIER

**Entrée : 10 euros, Adhérents Familles Rurales : 8 euros,
gratuit pour les moins de 12 ans**

Réservation : 06 85 46 18 67



Et n'oubliez pas les activités courantes des associations ...

FAMILLES RURALES :

- Rencontres du club « Joie de Vivre », le 3ème jeudi de chaque mois à 14 H30 (Espace culturel)
- Jeu de Tarot, le premier mardi de chaque mois à 18 H. (Espace culturel et associatif)
- Activités de groupes, passe-temps loisirs, informations santé, cuisine, ... (Espace culturel et associatif)
- Danse en ligne, 2 fois par mois, vendredi ou samedi après-midi (selon disponibilité de la salle des fêtes)

MONTCHEVRIER COUNTRY :

Les lundis et mercredis à 19h30 à 21h30 (Salle des Fêtes)

LES COUTURIERES EN HERBE

Ateliers couture les lundis après-midi (Salle des fêtes)

... de même que **la bibliothèque municipale** chaque samedi matin de 10 heures à 12 heures

Judi 27 avril 2023, de 14H à 16H, Espace Culturel et Associatif - 3ème volet du stage de **Prévention Routière** organisé par Familles Rurales : Le constat d'accident. Ouvert à tous, 25 places.

Inscriptions au 06 85 46 18 67

La fibre arrive à Montchevrier

Réunion publique mardi 2 mai 2023 à 18 heures 30

Salle des fêtes de Montchevrier

La réunion sera animée par une représentante de la société AXIONE.

Le calendrier et les modalités de raccordement à la fibre seront présentés et vous pourrez poser toutes les questions pour que l'opération se déroule dans les meilleures conditions pour vous.



Vous êtes propriétaire d'une résidence principale ? D'une résidence secondaire ? D'un bien locatif ?

Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés via **Gérer mes biens immobiliers** sur impots.gouv.fr*



Nouvelle obligation de déclaration pour les propriétaires d'un bien immobilier en 2023

20 février 2023 webmaster 10 Views 1 min read

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023.

À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr.

Qui est concerné ?

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation :

- propriétaire indivis ;
- usufruitiers ;
- sociétés civiles immobilières (SCI).

Comment effectuer la déclaration de ses biens immobiliers ?

Tous les propriétaires, particuliers ou personnes morales, d'une résidence principale, secondaire, d'un bien locatif ou vacant, doivent pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, s'ils ne les occupent pas eux-mêmes, déclarer l'identité des occupants et la période d'occupation à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette déclaration est à réaliser en ligne, sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » à partir de votre espace personnel ou professionnel du site impots.gouv.fr impérativement avant le 1^{er} juillet 2023.

La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023.

Afin de déterminer précisément les propriétaires encore redevables de la taxe d'habitation (résidence secondaire, logement locatif) ou de la taxe sur les logements vacants, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) demande à tous les propriétaires d'une résidence principale, secondaire ou d'un logement loué, d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale avant le 1^{er} juillet 2023. Cette nouvelle déclaration d'occupation des logements à effectuer par les propriétaires est prévue par la loi de finances pour 2020.

INDRE
LE DÉPARTEMENT

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

**Villes, Villages
Maisons et Fermes
FLEURIS**

Les plus belles réalisations adaptées aux contraintes climatiques seront récompensées

INSCRIPTION
AVANT LE
15 MAI
2023

Plus d'informations sur indre.fr